

Albert CECCARELLI



Photo Studio Jean-Pierre

L'HISTOIRE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

DE 1274 à 1791
LE TEMPS DES PAPES

Editions SCRIBA

16° L⁷ K
61276
(2)

679661

ALBERT ESCOFFIER

L

L'HISTOIRE DE
L'ISLE SUR LA SOULE
DE 1774 A 1797

LE TEMPS DES D'ARTS

Éditions SUDOEST

01-10031983-04882

ALBERT CECCARELLI

93

**L'HISTOIRE DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
DE 1274 A 1791**

LE TEMPS DES PAPES



16° Lr⁷

61476

(2)

Editions SCRIBA

DL-10031989-04863

ALBERT CECARELLI

L'HISTOIRE DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
DE 1274 A 1791

LE TEMPS DES PAPES



© Editions SCRIBA - 1988
2, rue Raspail 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél. 90 20 63 63

Editions SCRIBA

INTRODUCTION

*Je dédie ce livre à tous les miens et à tous
les l'Islois, l'Isloises et autres qui m'ont
aimablement apporté leur collaboration.*

01-2031247-04343

DU MEME AUTEUR
L'HISTOIRE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
DES ORIGINES A 1274

EN PREPARATION
L'HISTOIRE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
DE LA TERREUR AU MARCHE COMMUN
1795 A NOS JOURS

© Editions SCRIBA - 1988
2, rue Raspail - 84300 L'Isle sur la Sorgue
Tel. 90 20 63 63

INTRODUCTION

Le présent volume est consacré à l'histoire de l'Isle sur la Sorgue de 1274 à 1791.

La date initiale correspond à la prise de possession du Comtat Venaissin par le Saint Siège et la date finale est celle du rattachement de cette province au Royaume de France.

Pendant cette longue période de plus de cinq siècles, la Monarchie Pontificale sut maintenir dans ses Etats une nouvelle Pax Romana de laquelle la prospérité n'était pas exclue.

La France, au contraire, emportée dans de sanglants conflits, traverse avec la guerre de cent ans une période bien difficile.

Elle en sortira ruinée et exsangue.

Les Papes firent d'Avignon la capitale de la Chrétienté. C'est à ce titre que cette ville leur doit une bonne part de sa renommée.

La vieille cité romane qui vit défiler tant de maîtres, va se trouver couverte de palais, d'églises et de monastères. Son université sera célèbre.

Tous ces monuments gothiques portent témoignage de l'art raffiné de ces souverains pontifes qui les décorèrent avec tant de sculptures et de tableaux. Cette puissance et cette majesté vont bénéficier aussi au Comtat qui comme tant d'autres s'épanouira en devenant simplement un fournisseur.

L'Isle fut pour sa part particulièrement comblée. Son importante judicature fera d'elle au XVIIème siècle la seconde ville du pays.

Dans une aussi grande juridiction, les affaires étaient nombreuses et beaucoup de docteurs en droit vinrent y résider. Le Pape fit d'eux des comtes palatins. Anoblis, ils prirent vite le contrôle de la cité et en faisant édifier de beaux hôtels, donnèrent à notre commune une distinction aristocratique.

Déjà si largement comblée par la nature qui distribuait tant d'ombrages et de fraîcheur, l'Isle devint le rendez-vous de beaucoup de touristes qu'attirait aussi une table particulièrement réputée.

La noblesse d'épée se mettra au service du Roi de France et cherchera la gloire et les honneurs dans ses armées. Plusieurs de ses membres s'illustrèrent. Mais depuis 1400, on ne sert plus gratuitement le Monarque. On a un brevet, on est appointé.

On vivra ainsi autant de la pension de ses domaines que de sa solde.

Depuis François I, tout Comtadin avait le statut de Régnicole. Il jouissait en quelque sorte d'une double nationalité qui lui permettait d'avoir un emploi civil ou militaire dans le royaume.

Il n'était pas passible du droit d'aubaine.

Ce pays d'Adiousas, du bien vivre, était frappé d'un mal mortel.

La couronne de France tissera lentement un filet dans lequel il finira par être totalement asphyxié.

Pendant une aussi longue période, de grandes transformations économiques s'accomplirent. Le commerce et l'industrie supplantent lentement les revenus de la terre.

La population urbaine va s'accroître, il faudra importer pour satisfaire ses besoins.

Les barrières douanières seront de plus en plus difficiles à supporter. Les entraves à l'exportation se multiplieront avec la France au moment du triomphe du Colbertisme.

Depuis la naissance des Etats pontificaux sur les bords du Rhône, il s'était produit deux événements importants.

Le premier apparut en 1312. A la suite de rivalités interminables entre l'Archevêque de Lyon et les Comtes de cette ville, le Roi de France s'en empara. Elle deviendra le siège d'une importante sénéchaussée qui rassemblera autour d'elle le Valentinois, le Viennois, le Velay et le Vivarais.

Le second eut lieu en 1451, ce fut le don de la Provence par le Comte Charles III à son cousin Louis XI. Marseille sera dès lors le premier port du royaume.

Le poids de la lourde forteresse économique lyonnaise qui bénéficie de toutes les sollicitudes royales pesa lourdement sur l'expansion d'Avignon et du Comtat. Dans le commerce de la soie, elle sera un concurrent redoutable.

Pour s'infiltrer dans le flot commercial qui s'écoule dans la vallée du Rhône, il faudrait au moins être rattaché à la France pour seulement survivre.

Choiseul avait le premier vu le danger, il tenta de trouver avec Rome un règlement honorable. Il n'y parvint pas.

Les trois occupations antérieures pendant lesquelles la libre circulation des marchandises fut établie avaient convaincu les Avignonnais. Les Comtadins moins concernés restaient favorables à une monarchie pontificale rénovée.

Ce vent nouveau n'était pas ressenti par tous de la même manière. Les communautés jusqu'alors si unies se fissurèrent.

Elles avaient si longtemps combattu ensemble pour assurer la pérennité du Comtat ; elles se déchireront dans une lutte sans merci.

Pourtant, ce siècle des lumières fut aussi celui de la prospérité et de l'enrichissement. Dans ses récits de voyage, Arthur Young ne cesse de parler de la situation florissante des l'Islois.

Mais les privilèges nobiliaires sont devenus anachroniques pour une bourgeoisie en pleine ascension, qui aspire à diriger elle-même et à son profit la vieille cité. La Révolution fut plus liée au développement économique et social qu'à la misère qui sévissait pour de multiples raisons tant dans les villes qu'à la campagne.

Deux ans à peine après son rattachement à la France, notre ville devint une vaste prison dans laquelle puisaient les tribunaux révolutionnaires pour alimenter les échafauds dressés en permanence à Avignon et à Orange, que les condamnés rejoignaient à pieds.

Trente-huit l'Islois eurent ainsi la tête tranchée.

L'aristocratie judiciaire papale avec ses beaux hôtels que se partageaient nobles et cardinaux a disparu.

La Sorgue viendra une fois de plus redonner vie à l'Isle de Venisse.

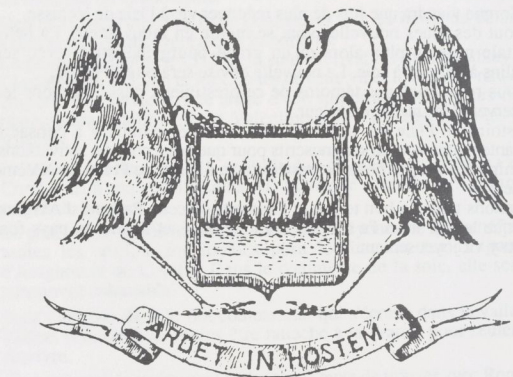
Partout des roues nouvelles vont se mettre en mouvement. La belle capitale ne sera plus alors qu'un grand bourg industriel avec ses moulins à laine et à soie. La nouvelle devise sera **pax et labor**.

Il nous reste quelques témoins de ce prestigieux passé, sachons les conserver et les mettre en valeur.

L'histoire de l'Isle est passionnante, Jean de Joannis y a consacré soixante douze volumes manuscrits pour que nous nous en souvenions. Terminons par cette boutade, restée d'actualité, de ce Prélat du XVème siècle :

"Donnons-nous du bon temps et jouissons de cette Papauté d'Avignon puisque le ciel nous l'a offerte. L'air, la terre, et le site du pays font qu'on y vit joyeusement."

LES ARMOIRES DE LA VILLE
DE L'ISLE SUR LA SORGUE



LES ARMOIRIES DE L'ISLE

Les seules armes de l'Isle que l'on connaisse au XIII^{ème} siècle sont celles que l'on trouve sur le sceau des consuls scellées sur les bulles. Elles représentent une truite en pal avec l'inscription "**Sigilum consulum : insule**". Au revers, trois consuls tête nue. "**E dominorum**". Il est possible que la truite symbolise la communauté des habitants.

On avait probablement choisi la corporation des pêcheurs parce que c'était la plus caractéristique et peut-être la plus nombreuse.

Les armoiries remontent au temps des croisades et nous savons que la première eut lieu en 1094. Elle fut conduite pour le Midi par Raymond de Toulouse, Marquis de Provence. La huitième et dernière avait à sa tête Saint-Louis en 1270.

Ces armoiries sont toutes des blasons de familles.

Les villes auront plus tard les leurs, ce seront des insignes de communautés. Celles d'Insula représentaient trois truites à l'origine. Quoiqu'il en soit, le blason se compose d'armoiries peintes sur l'écu qui représente le bouclier de l'homme d'arme et des meubles qui l'entourent.

C'est sur l'écu en forme dite en bannière, de sept modules de large sur huit de haut, que se trouve le message d'identification.

Sur l'actuel, on voit un volume d'eau plus des flammes et au dessus le ciel. On dit qu'il est d'azur au feu et à l'eau au naturel.

Quant à l'ornement ou meuble, on reconnaît deux hérons (**ardae**) qui encadrent le blason et qui identifient la Sorgue.

On lit au dessous la devise **ardet in hostem**.

On avait en 1602 gravé sur la façade de la demeure du Prévôt une inscription qui mérite toute notre attention. Elle a naturellement disparu à la Révolution. Cette maison, nous dit J. de Joannis, était en 1883 occupée par le sacristain et abritait la fabrique de la Collégiale. Il pourrait bien s'agir de l'ancienne cure récemment démolie et dans laquelle de très intéressants documents ont été trouvés.

Ce monument lapidaire a été réalisé pour rappeler l'accord intervenu entre le Prévôt et la communauté après de longs et nombreux procès au sujet du montant de la dîme.

Pierre de Vassous, Chanoine de la Cathédrale d'Avignon, venait de succéder à Accurse du Puy dans cette charge tant enviée, rentée de 2000 pièces d'or, une des plus riches du Comtat, que bien des Prélats auraient aimé obtenir.

C'était le fils d'Amédée et d'Anne de Marck de Châteauneuf. Il était protonotaire apostolique et grand vicaire de l'évêché de Cavaillon.

De famille noble, il avait donc des armes.



L'écu des Vassous était d'argent au bœuf passant de gueules onglé et acorné de sable, clariné d'azur et surmonté d'étoile de gueule posée entre les Cornes. On a sculpté à côté de ce blason une partie de celui de l'Isle (l'eau et le feu) et inscrit au-dessous de cet ensemble :

**Ignis aqua et bos jam simili sub fronde
tenentur**

Haec tria, si cerna, foedera Pacis habent.

Que l'on traduit par :

L'eau et le feu (l'Isle) et le bœuf (Vassous) sont semblables, cette alliance veillera sur notre paix.

Nous devons préciser qu'à l'issue de cet accord, le Prévôt prit à sa charge la diminution de la dîme et la réparation de la prévôté. On a donc la certitude que les armes de la ville datent au moins du XVI^{ème} siècle. On en trouvait même à cette époque sur les bornes sculptées aux armoiries du Pape et de la ville qui servaient à marquer les réserves de pêche.

Il reste à en connaître l'origine et la signification.

Bien que l'eau et le feu soient honorés dans toutes les sectes depuis la plus haute antiquité et dans la religion catholique fêtés le jour de la Saint Jean, date du solstice de l'été, nous ne pensons pas que cette interprétation trop générale soit à retenir pour expliquer le dessin du blason de l'Isle. Il faut se référer à un élément beaucoup plus significatif et plus caractéristique pour la vie de notre cité, sa défense par exemple.

Si nous avons pris pour décrire les armes de la commune un petit monument aujourd'hui disparu, nous pouvons les confirmer par un autre qui par miracle a échappé à toutes les destructions dont fut malheureusement victime notre ville.

Il s'agit d'un ouvrage destiné à transmettre à la postérité le souvenir du Vice Légat Salviati auquel nous devons le cours du même nom aujourd'hui F. Peyre.

Cette stèle, qui se trouvait au bout de cette splendide artère depuis 1766, fut déplacée en mars 1958 et réimplantée au rond-point dit de Notre-Dame. Il y avait à cette époque une statue de la Vierge que l'on enleva en 1905.

Il y a donc au dessus de la plaque commémorative, un fronton sur lequel se trouvent de part et d'autre d'un cartouche central à gauche les armes du Vice Légit et à droite celles de l'Isle.

Nous retrouvons sculptée dans la pierre l'eau et le feu et à côté l'inscription **ignis et aqua**. Il y a 2 hérons intégrés à l'écusson.

Cette absence totale d'informations provient en partie du fait que les communes du Comtat sous obédience pontificale n'éprouvèrent pas le besoin d'exécuter l'édit de 1690 par lequel Louis XIV invitait toutes les villes du Royaume à enregistrer leur blason dans l'armorial général contre le versement au trésor d'une somme de 20 livres.

C'est pourquoi l'armorial d'Hozier publié au XVIIIème siècle ne fait pas mention de l'Isle de Venisse.

Louis XV et Louis XVI rappelèrent ces prescriptions qui continuèrent ici à être ignorées. L'Empire ne s'intéressa pas à ce problème. On finit quand même par répondre à l'ordonnance de Louis XVIII du 26 septembre 1814.

Le conseil municipal de 1816 précise qu'il a été impossible de trouver le titre de création du blason attribué par l'ancien souverain du Comtat, les archives de la commune ayant été dévastées dans les orages révolutionnaires. (Voir annexe 1).

On se souvenait des armoiries anciennes et les conseillers les décrivent ainsi :

"Elles consistaient dans un écusson bordé dans la partie inférieure duquel était un bleu céleste ondoyant représentait l'eau et par dessus des flammes d'un feu ardent brûlant sur l'eau. L'écusson supporté par deux hérons soutenus ainsi que l'écusson par un tapis de verdure festonné et bordé en or".

On ne parle pas de la devise **Ardet in hostem** de laquelle il sera fait mention plus tard.

Nos édiles n'eurent aucun mal pour retrouver les anciennes armoiries. Il y en avait 12 exemplaires sur les murs de la Collégiale, une au dessus de l'entrée de chaque chapelle et une autre sculptée au centre de la façade principale.

Ces écussons qui avaient été restaurés à la fin du XVIIIème siècle possédaient deux hérons, mais pas de devise.

Les conseillers, par respect pour la mémoire de leurs pères, souhaitent que la ville reprenne ses anciennes armoiries.

L'Abbé Expilly dans son dictionnaire géographique publié en 1764 s'exprime ainsi : "Depuis la réunion des habitants de Velorgues et de Saint-Antoine, on substitua aux 3 truites représentées dans les armoiries l'eau de Velorgues et le feu de Saint-Antoine."

Voilà l'origine de la mémoire populaire. Il fallut que le prestige de l'Abbé Expilly fut considérable pour que ce précepte ne fut jamais remis

en cause et demeure de nos jours si vivant dans l'esprit de nos concitoyens.

Là encore, aucune allusion au cri de guerre comme disent les héraldistes **Ardet in hostem**.

Jules Courtet, n'en parle pas non plus en 1877 dans son dictionnaire des communes du Vaucluse. Il s'en tient à l'eau de Velorgues, au feu de Saint-Antoine avec deux hérons pour tenants.

Enfin J. de Joannis en 1887 reprend dans ses notes les arguments de Jules Courtet (1). Si les armoiries de l'Isle étaient très répandues dans la commune, à l'extérieur, elles restaient quasiment ignorées.

Louis de Bresc ne les a pas indiquées dans son armorial de 1972. Peu de guides touristiques du Vaucluse en parlent.

Chacun se contente de puiser dans la documentation existante qui est hélas, en ce qui nous concerne, très insuffisante.

Il faut arriver en 1986 pour qu'une équipe de spécialistes se penche sur ce problème et publie le blason des communes de notre département. L'Isle cette fois n'a pas été oubliée.

Les explications données sont strictement celles fournies par l'Abbé Expilly en 1784.

Ce dernier a écrit : "Ce qui acheva de rendre le lieu considérable, ce furent les habitants des bourgs de Velorgues et de Saint-Antoine qui ne se voyant pas en état de défense de résister aux compagnies qui pillaient et désolaient, prirent le parti d'abandonner les lieux qui étaient sans défense et se retirèrent dans le bourg de l'Isle qui était hors d'insulte". Le dessin de l'écu symbolise donc ces retrouvailles.

Il y a l'eau de Velorgues qui remplit les fosses des remparts et le feu sur les collines de Saint-Antoine que l'on allume pour s'opposer à la progression des grandes compagnies en 1357.

Dès 1367, les Etats du Comtat Venaissin avaient prescrit aux habitants des villages insuffisamment fortifiés de les abandonner et de se retirer dans des lieux plus défendables, mais il semble que vers 1361, Velorgues soit déjà détruite.

Pour sa part, l'Isle en 1390 eut beaucoup à souffrir des attaques des gens d'armes du duc d'Armagnac et des bandes de Raymond de Turenne.

Si notre ville a bien résisté, c'est évidemment grâce à la Sorgue qui permit aux défenseurs d'inonder la campagne et aux feux grégeois en usage partout au Moyen Age, qui brûlaient les assaillants et que l'eau ne pouvait éteindre.

Ceci explique beaucoup mieux le message qu'exprime le blason :

(1) J. de Joannis - Manuscrit 193, vol numéro 9, p. 192 Musée d'Arbaud, Aix.

Ignis et aqua.

L'Isle doit tout à la Sorgue, sa naissance, sa défense, sa prospérité, son identité et souvent sa survie.

Les deux hérons qui servent de tenants ont un rôle bien précis. Ils supportent le timbre, représentant souvent une couronne comtale. Ils sont généralement constitués par des figures d'animaux qui symbolisent une caractéristique particulière.

On remarque en effet sur certaines armoiries de communauté dans le Vaucluse, à Lagnes par exemple, des remparts en forme d'insigne comtal qui pourraient bien être ceux de Vénasque. Un dessin identique se retrouve dans celui de l'état d'Avignon. Dans ce cas, on voit 2 gerfauts qui soutiennent la couronne et la devise :

Inguibus et rostro (bec et griffes)

Comme le blason est constitué par trois clefs, qui ne rappellent en rien le cri de guerre, il faut bien l'inscrire quelque part si on souhaite qu'il existe.

Pour nous, le problème est tout différent. Il est évident qu'en 1816, avec l'existence du département de Vaucluse dans lequel le Comtat était inclus, il ne vint à l'idée de personne de faire apparaître sur les armoiries de la ville les remparts de Vénasque.

Par ailleurs, avec l'eau et le feu représentés sur le blason, **Ignis et aqua** étaient tout à fait superflus. Nous avons vu que cette idée a prévalu jusqu'au choix de :

Ardet in hostem

à une date que nous allons essayer de trouver maintenant.

*LES ARMOIRES DE L'ISLE
DANS LA COLLEGIALE*

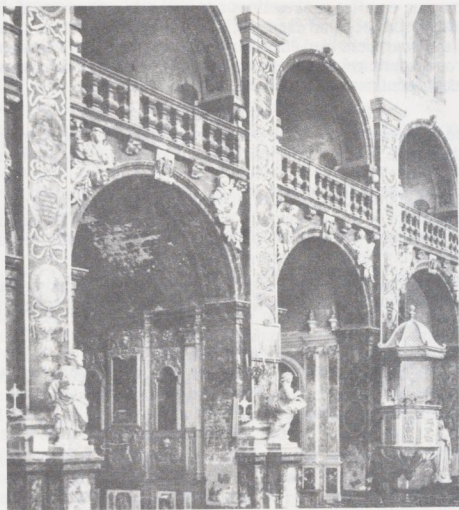


Photo Guillet Lescuyer Lyon

CONCLUSION

L'abbé Expilly est né à Saint-Rémy-de-Provence en 1719. Pour rédiger son Dictionnaire des Gaules, il adressa à notre commune un formulaire auquel les Consuls répondirent. Ce document a été retrouvé par Jules Courtet.

L'argumentation développée par l'abbé Expilly sur les Armoiries est donc le point de vue des magistrats municipaux de l'Isle au XVIIIème siècle.

Or, depuis le XIVème siècle, les Syndics d'abord et les consuls ensuite ont toujours contesté à Velorgues l'autonomie de son territoire (2) qu'ils ne cessent de considérer comme partie intégrante de leur. A peine admettent-ils au milieu du XVIème que le *Castrum* proprement dit constitue une enclave dans leur commune, précise Victorien Laval.

En ce qui concerne Saint-Antoine, nous évoquons longuement le procès intenté à la Chambre Apostolique à l'issue duquel le 18 mai 1552 la Bastide revint à la communauté de l'Isle.

Il était donc politiquement intéressant de répondre que *ignis* et *aqua* voulaient dire l'eau de Velorgues et le feu de Saint-Antoine.

Le blason ainsi décrit exprimait en quelque sorte le ralliement spontané de ces populations dans le giron protecteur d'Insula.

En vérité, une armoirie de communauté se réfère à des faits qui intéressent toute la ville et pas seulement les populations qui sont venues y chercher refuge.

Si *ignis* et *aqua* synthétisent la défense de la commune et la protection de la vie et des biens de ses habitants, alors cette devise devient celle de tous ses ressortissants.

Il est normal que ce soit le souci permanent de ses édiles. Nous savons qu'en 1696, le blason placé sur la cheminée de la maison consulaire était déjà très terné et la devise presque effacée. Ces Armoiries étaient déjà fort anciennes. Le 5 février 1696, on se contenta de réécrire en lettres d'or *ignis* et *aqua*. C'était en effet suffisant.

On ajoutera plus tard dans cette salle les écussons du Vice Légit.

Nous savons que c'est vers le milieu du XIVème siècle que le Pape Benoît XIII décida la création des judicatures qui furent mises en place au début du XVème.

Le bâtiment de style gothique qui abrita celle de l'Isle date de cette époque.

C'est aussi à la fin du XIVème que nos remparts furent attaqués par les bandes de Raymond de Turenne.

(2) Victorin Laval - *Velorgues au Comtat Venaissin*, 1919.

Preuve de l'ancienneté de la devise
HARDET IN HOSTEM (suite)
 Archives du département du Vaucluse



MAIRIE
 DE L'ISLE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

N° 19

OBJET :

Prote. de suspension

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, ampliation d'un
 arrêté par lequel j'ai suspendu de ses fonctions, le garde Blache
 ambien pour manquement figurant à son dossier. Cet agent se

REPUBLICAINE DE VAUCLUSE
 & Isle, DIVISION
 MAIRIE 1886

24 MAI 86

N° 19

Monsieur le Préfet



MAIRIE
 DE L'ISLE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

N° 22

OBJET :

nomination d'un garde
 Champêtre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint Copie
 d'un arrêté en date de ce jour, par lequel j'ai
 nommé le Sieur Gillibert Francois Joseph, gend.

L'Isle, le

5 novembre 1888

DIVISION

6 NOV 88

1-697

Monsieur le Préfet,

Nous pensons que le blason de l'Isle a été créé par les Papes en ce temps là.

En 1956, Monsieur Joly (3) reprend la description des armoiries telles qu'elles sont décrites le 17 juin 1816 dans la délibération du Conseil Municipal de cette époque et indique que les armes actuelles ne sont guère différentes.

Il s'exprime ainsi : "La flamme brûlant au dessus de l'eau semblable à des feux follets est l'image d'une ardeur que rien ne peut éteindre. Les hérons en latin "**ardea**" au plumage légèrement pourpré, hôtes sacrés peuplant autrefois les bords marécageux de la Sorgue, luttant avec impétuosité dans le haut du ciel contre l'épervier son ennemi naturel et même contre l'aigle, viennent renforcer en la concrétisant à nouveau l'idée d'une volonté ardente et invincible. Enfin, complétant ces belles armoiries aux couleurs éclatantes et aux contours harmonieux **ardet in hostem** (ardeur au combat).

Or, le héron est connu pour sa prudence et sa timidité. Il n'a ici qu'une fonction d'identification. Pétrarque eut recours au même artifice dans ses dessins sur Fontaine-de-Vaucluse . (Voir annexe 2).

L'ancienne devise était beaucoup plus précise, car elle décrivait un système de défense préventif en cas d'agression. La nouvelle au contraire fait appel à un comportement au combat né de l'imagination de son inventeur.

Nous savons que **hardet in hostem** est bien antérieur à 1956. La mémoire populaire a retenu que vers 1930, un fabricant de boissons vendait ses produits dans une bouteille frappée de cette devise.

Avec ces indications, nous avons examiné toute la correspondance au départ de notre commune. Nous avons noté en premier lieu que jusque'en 1875, les cachets utilisés suivaient une évolution similaire à celle des régimes politiques qui se sont succédés dans notre pays. En 1846, on a une couronne de feuilles de chêne, en 1869, un aigle impérial, on trouve enfin les armes de l'isle en 1875.

Les en-têtes des lettres avec les armoiries sont plus tardives. La seule que nous ayons retrouvée, sans devise, date d'octobre 1887. Ceci confirme ce que Joannis avait dit dans ses notes.

Il faut arriver au 9 octobre 1905 pour découvrir une lettre émanant du Doyenné avec **ardet in hostem** au dessus du blason. Les deux hérons jouent le rôle de tenants comme c'est de règle.

Pour la Mairie, on trouve un document identique écrit le 15 novembre 1909.

Quoiqu'il en soit, notre fourchette de recherche se réduit à présent à une période de 18 ans entre 1887 et 1905.

(3) Joly - *L'Isle sur la Sorgue et sa caisse d'épargne*, 1957.

Pour lever cette ambiguïté, nous avons consulté les archives départementales. Nous avons découvert un arrêté de suspension de fonction daté du 21 mai 1886 établi sur du papier sans devise et une nomination sur un imprimé avec **hardet in hostem** établie le 5 novembre 1888. Ces résultats nous permettent d'affirmer que c'est au cours de l'année 1887 que le nouveau cri de guerre fut créé. L'année 1987 est donc celle du centenaire.

Le Maire était alors Paul Monition. Il était notaire et à cette époque il avait 34 ans. Il connaissait le latin et n'avait donc besoin de personne pour imaginer **ardet in hostem**. La législation sur ce sujet est très libérale, aucune autorisation n'est nécessaire.

Paul Monition n'en fit pas part au conseil municipal et ne prit pas d'arrêté. Nous avons en effet examiné en détail les procès-verbaux de réunions du Conseil et les arrêtés de 1883 à 1910.

La traduction communément admise est "brûle devant l'ennemi". En résumé, nous avons dans notre ville le témoignage de notre blason gravé dans la pierre depuis 1776, 12 dessins peints sur les murs de notre collégiale et un autre sculpté sur le banc consulaire de la même église auxquels s'ajoutent tous les blasons imprimés sur le courrier de la ville et du diocèse entre 1875 et 1887. Aucun n'a de devise. Disons qu'ils sont tous fidèles à **ignis et aqua**. depuis 1887, au contraire, les armoiries de la ville portent **ardet in hostem**.

Les plus belles se trouvent dans la salle des mariages.

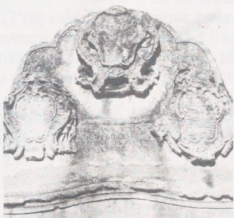
LES ARMES D'AVIGNON



LA STELE COMMEMORATIVE DE NOTRE DAME



FRONTON DE LA STELE



Photos J.F. JUNG

Annexe 1

PIECE N° 99

LA VILLE DE L'ISLE REPRENDRA SES ANCIENNES ARMOIRIES

Délibération du Conseil Municipal du 17 juin 1816

Après quoi le conseil municipal, vu l'ordonnance du Roi du 26 septembre 1814 portant que les villes et communes du Royaume reprendront les armoiries qui leur auront été attribuées par les Rois de France.

Vu l'ordonnance du 26 décembre suivant contenant les tarifs des droits de sceau pour l'expédition des lettres patentes qui seront délivrées aux villes et communes du Royaume soit pour renouvellement d'armoiries anciennes soit pour conception d'armoiries nouvelles.

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet adressée à Monsieur le Maire en date du 25 avril dernier relative à la reprise des Armoiries des villes et communes.

Considérant que jusqu'à l'époque de la Révolution cette ville a eu des armoiries qui consistaient dans un écusson bordé d'or, dans la partie inférieure duquel était un bleu céleste ondoyant qui représentait l'eau et par dessus des flammes d'un feu ardent brûlant sur l'eau.

L'écusson supporté par deux hérons soutenus ainsi que l'écusson par un tapis de verdure festonné et bordé en or.

Que ces armoiries devaient avoir été attribuées par l'ancien souverain du ci-devant Comtat, mais qu'il a été impossible d'en trouver les titres, les archives de la commune ayant été dévastées dans les orages révolutionnaires.

Considérant qu'il convient par respect pour nos pères que cette ville reprenne ses anciennes armoiries.

A unanimement délibéré que la ville de l'Isle reprendra les mêmes armoiries qu'elle avait avant la révolution et conformément au dessin qui a été mis sur le bureau.

ANNEXE 2
DESSIN DE PETRARQUE

Terat' Grasiior' l'ani' suu' ceare' fandi
tu' quid' tera' nec'as' mihi' tu' ad' p'rad' ano
qui' eu' uer' e' max'and' h'm' l'ea' p'om
l'eu' u' u' u' o' y' o' p' r' u' m' i' d' e' q' u' a' z' p' r' i' o' r' e
d' u' r' u' l' i' a' m' e' h' a' n' e' n' i' n' a' r' t' i' t' u' e' a'



f Transalpina solitudo mea iocundissima.

Dessin tracé de la main de Pétrarque sur une page du manuscrit de Pline qui reproduit la Fontaine de Vaucluse. Il est figuré un héron qui selon les épîtres cet oiseau aquatique était commun dans la vallée de Vaucluse.

TRANSALPINA SOLITUDO MEA JUCUNDISSIMA
(Mon agréable solitude transalpine)

Jean Daubigny
Etudes Vauclusiennes n° 36 - 1981

CARTE DU COMTÉ - VENAISSIN

ET QUI COMPREND SIX DIOCESES.

AVIGNON, CARPENTRAS, VAISON, CAYAILLON, ORANGE, et S. PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.

D'APRÈS D'ANVILLE sur les Mémoires corrigés du Roy.



LA FIN DU XIII^{ème} SIECLE

Le XIII^{ème} fut le grand siècle du Moyen Age. Pour l'Isle, il marque l'extension de notre ville qui prit avec la création de Villeneuve, l'édification de la tour Boutin et la construction de la collégiale *Beata Maria* la physionomie que nous lui connaissons aujourd'hui.

Villevielle ne sera pas pour autant délaissée, de beaux hôtels l'embelliront et la grand rue en restera l'artère principale.

La fin de la puissante maison de Toulouse entraîna celle des troubadours. Nés au XI^{ème} siècle, ils ont été jusqu'à l'arrivée des Papes dans le Venaissin ce qu'il y avait de plus séduisant dans la société médiévale.

C'étaient des poètes et aussi ce que nous appelons à présent des média. Leurs chansons de geste étaient de véritables documents historiques. Ils sont même souvent notre seule source d'information. Pendant trois siècles, les comtes toulousains les avaient protégés, car ils étaient l'expression de l'Occitanie.

Il est certain qu'en 1249, lorsque les frères du Roi Saint Louis assurèrent les destinées de la Provence et du Comtat dans le cadre du Royaume de France, leurs motivations n'étaient plus les mêmes.

L'unique souci de la famille royale était l'intégration du Midi à la couronne.

En 1274, le Venaissin (1) devint une terre pontificale, il ne fallait pas attendre de Grégoire X qui appartenait à la grande famille gibeline des Visconti, le moindre penchant pour le régionalisme provençal.

Ainsi disparurent ces chanteurs et ces jongleurs qui se rendaient dans les fêtes populaires et dans les châteaux conter en s'accompagnant d'une vielle, les exploits merveilleux des grands et les amours de tous.

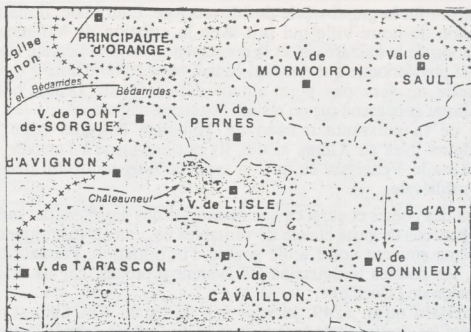
Ces chansons de geste étaient en effet destinées à être écoutées par un auditoire peu cultivé.

C'est le Limousin et le Périgord qui furent le berceau de la poésie courtoise. On en trouve en Auvergne, au Languedoc et naturellement en Provence avec Raimbault d'Orange et Raimbault de Vacqueyras.

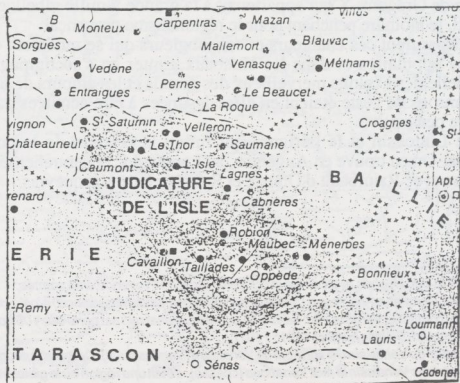
(1) En 920, le duc Hughes avait divisé le domaine fiscal de Provence en 3 comtés, celui d'Arles, (*comitatus Arelentensis*), celui de Marseille (*comitatus Massiliensis*) et celui de Venasque (*comitatus Vénasensis*). Le titre de comte du Venaissin est porté dès 1059 par Guillem Bertrand (BN latin numéro 13915 f 101).

Ainsi, le comté de Venaissin tire son nom de Venasque (*Vendascinus*). Certains auteurs ont vu à tort dans Venaissin le mot *Venatione* (chasse), c'était une région où le gibier était abondant.

LE COMTAT VENAISSIN
 La Viguerie de l'Isle sur la Sorgue 1303-1335



La Judicature de l'Isle sur la Sorgue
 1335-1791



En Provence, le besoin de s'exprimer était grand. Les vers sacrés s'écrivaient en latin, mais l'amour, les travaux, les peines, la joie, étaient chantés dans la langue du pays. Dante aurait voulu écrire la divine comédie en occitan et Pétrarque l'a fait parfois.

Dans le Nord, il y avait des Trouvères et dans le Midi les Troubadours. Ces deux noms dérivent du verbe trouver, ce qui signifie composer des vers dans un français d'ailleurs très proche du latin.

Toutes les villes avaient le leur, Gui, seigneur de Cavaillon, fut pendant la croisade des Albigeois un des plus zélés partisans des Comtes de Toulouse et Bertrand d'Avignon un des chevaliers les plus fidèles.

N'oublions pas Guillaume des Baux, assassiné par les Avignonnais en 1218, Durand Sartre de Pernes et Guillaume d'Orange, adversaire des Sarrasins et défenseur de Louis, fils de Charlemagne.

L'Isle n'avait pas à rougir dans ce palmarès poétique. Elle était représentée par Jordan, fils de Jordanus de Insula, chevalier au service de Charles, comte d'Anjou et de Provence, Roi d' Naples et de Sicile. Nous savons que Jordan, qui fut emprisonné à Milan en 1266, nous a laissé une chanson (2).

L'événement de cette fin de siècle fut la cession au Saint-Siège du Comtat Venaissin par le Roi Philippe III le Hardi le 14 février 1274.

Grégoire X, alors qu'il présidait le concile de Lyon, envoya auprès du Roi de France son chapelain et auditeur général Guillaume de Macon pour lui demander la restitution de toutes les terres de la rive gauche du Rhône qui avaient appartenu au Comte de Poitiers et à Jeanne de Toulouse son épouse, que le traité de Paris avait attribuées à la papauté en 1229.

Nous avons vu que la Comtesse Jeanne avait légué par testament en 1270 cette province à son beau-frère Charles d'Anjou, Comte de Provence.

Alphonse et Jeanne, frappés par la peste, meurent à Savone en août 1271. Philippe III qui avait recueilli la succession, dépêcha l'armée royale pour prendre possession du Comtat, sans se soucier des dispositions testamentaires de la marquise, sa tante.

Au cours du Concile général de Lyon, le Pape ordonna aux électeurs impériaux de procéder à l'élection d'un empereur. Le choix tomba sur Rodolphe, Comte de Hasbourg, Landgrave de la Haute-Alsace qui, par les femmes, descendait de Charlemagne (3). C'était un ami de Grégoire X à qui il avait donné l'exarchat de Ravenne.

Depuis la mort de Frédéric II en 1250, disparu dans les Pouilles et enterré à Palerme, suivie de la fin sanglante des derniers Hohenstaufers

(2) Alfred Jean ROY. *La poésie lyrique des Troubadours*, Tome I. 1973. Genève.

(3) Jean Régéné. *Histoire du Vivarais*. Tome II. *Le développement politique et administratif du pays de 1039 à 1500 - 1921*.

Le succès remporté par le premier tome et la curiosité manifestée par tous de connaître la suite nous ont incité à présenter dès maintenant le deuxième volume.

C'est avec le même esprit et la même rigueur que le précédent qu'il a été rédigé. Une illustration abondante et inédite en augmente l'intérêt.

Le voyage que nous avons entrepris ne dure que cinq siècles, il n'en demeure pas moins aussi passionnant. Si la recherche des origines de notre ville ressemblait à bien des égards à une aventure dans laquelle jusqu'à présent personne ne s'était risqué, notre périple cette fois n'offre aucun écueil. Il décrit le cheminement paisible de notre communauté tout au long de sa vie de tous les jours dans le cadre du petit Etat pontifical de la vallée du Rhône. Les institutions, les moeurs, les activités et leurs évolutions ont été longuement analysées en se référant à une documentation très précise.

Chaque siècle est l'objet d'un chapitre qui comporte deux parties. D'abord un rappel succinct des événements essentiels qui ont marqué la vie régionale, puis une analyse plus fine de ces faits et de leurs conséquences sur la vie de notre cité, sans oublier naturellement de décrire ses actions propres.

Ce second tome est moins aride que le précédent, nous n'avons rien à démontrer, il nous faut seulement conter. Bien des vestiges rappellent notre passé, certains n'ont fait l'objet d'aucun commentaire, d'autres au contraire ont été très souvent évoqués par nos historiens.

Chacun suivant ses aspirations et ses goûts avait abordé l'étude de l'époque qu'il aimait ou commenté les monuments qui l'avait le plus intéressé.

Nous avons fait une large synthèse de toutes ces précieuses connaissances en les complétant cela va de soi de toutes celles qui ont été omises.

Nous obtenons ainsi un tableau assez complet de l'histoire de l'Isle allant du haut Moyen Age au rattachement du Comtat et de l'Etat d'Avignon au Royaume de France en 1791.

Prix 140 F

ISBN 2-86736-009-9

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 04467354 1

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

